

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Paul Magnette, Ministre-Président du
Gouvernement wallon

Propositions visant à renforcer la déontologie des cabinets ministériels

Parlement wallon
Commission des affaires générales et des relations internationales
Lundi 4 mai 2015

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

Monsieur le Ministre-Président, un groupe de réflexion, appelé Groupe du vendredi - j'imagine qu'il y a plusieurs groupes du vendredi dans notre Région, mais je parle donc de celui-là - a récemment formulé une série de propositions visant à renforcer la déontologie des cabinets ministériels. Il y en a neuf et puis quelques autres. Je les évoque brièvement :

- une charte déontologique intergouvernementale ;
- l'intérêt de rendre publics les noms et fonctions des membres des différents cabinets ministériels sur le portail officiel du Gouvernement ;
- une comptabilité correcte des détachements sur le même portail ;
- une réglementation pour la passation et la période de transition ;
- une formation des membres ;
- un master conjoint en administration publique ;
- un rôle plus actif pour l'administration dans la définition des politiques pour aider le Gouvernement à préparer - c'est la définition de ces politiques - en vue de poursuivre des objectifs à long terme ;
- un secrétariat apolitique permanent pour la période de transition, j'y reviendrai ;
- la possibilité aux ministres de faire appel au Selor s'ils le souhaitent pour le recrutement de certains membres ;
- enfin, le même groupe envisage aussi la situation des lobbyistes et propose en la matière notamment d'établir un registre des lobbyistes, de même qu'un registre de tous les contacts avec des lobbyistes sous le contrôle de la Cour des comptes.

Ces propositions, sans être exhaustives, peuvent être constructives et intéressantes. En même temps, elles tranchent en partie, pour certaines d'entre elles, avec l'action du Gouvernement. Je pense au déplafonnement des effectifs des cabinets que le Gouvernement a entrepris. Je pense à la suspension du brevet de management en administration publique ou encore à la mise au frigo de la Commission de déontologie, l'on ne peut pas dire que les choses cadrent avec la politique du Gouvernement.

Pour autant, j'ai été surpris de lire dans la presse que les groupes de la coalition avaient exprimé leur grand intérêt par rapport à ces propositions. Ainsi, le cdH - je le lis - salue la réflexion menée par le Groupe du vendredi et la volonté d'apporter des améliorations dans la gestion des cabinets ministériels. De même, sur les grands principes, à quelques réserves près, disait-on dans la presse, le PS est aussi preneur.

Afin de voir plus clair sur la réalité des choses, notamment au sein du Gouvernement, nous souhaitons vous permettre de vous exprimer sur le sujet.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, pour chacune de ces neuf propositions, ainsi que pour les proportions relatives au groupe de pression, quelle est votre analyse ? Quelles initiatives avez-vous prises pour donner suite, le cas échéant, à ces propositions ?

M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Monsieur le Député, je l'ai lu dans le journal comme vous, dans un premier temps. Ensuite, ayant vu votre question, j'ai examiné plus en profondeur la proposition.

Je dois dire que, je vais y revenir dans les détails, les principes généraux, je les trouve tout à fait honorables. Je trouve toujours un peu regrettable que cela contribue à donner le sentiment que les

cabinets, c'est un monde obscur et un monde qui ne serait pas pleinement à l'abri des conflits d'intérêts, et cetera, alors que - vous le savez comme moi, puisque votre formation politique a occupé un certain nombre de fonctions ministérielles et a pu bénéficier à ce titre de cabinet - il y a déjà énormément de règles, il y a déjà énormément de balises qui sont placées pour faire en sorte que ces personnes qui conseillent les ministres et sans lesquelles les ministres ne seraient rien - c'est l'occasion de leur rendre hommage - soient astreintes à la fois à des critères de qualité et des critères qui permettent de respecter toutes les conditions de déontologie.

Vous savez donc, dès à présent, il existe dans notre législation des règles et des principes qui sont, peut-être, méconnus, et méconnus de ce groupe manifestement en partie, mais qui sont forts, qui sont conjoints pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour lesquels, vous le savez, un organisme permanent et autonome chargé d'assurer le suivi administratif et budgétaire de l'ensemble des cabinets existe, c'est le SePAC - le Secrétariat à la gestion en contrôle interne des cabinets - qui assure également la transition entre les législatures. Pour valider tout engagement dans un cabinet ministériel, cette cellule doit être en possession d'un curriculum vitae, d'un extrait de casier judiciaire vierge, d'une fiche signalétique complétée par le candidat, reprenant l'ensemble de ses activités rémunérées, publiques ou privées. Tous les mandats publics sont déjà déclarés par ailleurs à la Cour des comptes et publiés au *Moniteur belge*.

De leur côté, parce qu'ils relèvent du domaine privé, les mandats privés ne sont pas publiés, mais ils doivent être déclarés sur l'honneur dans la fiche transmise au SePAC et au ministre afin que celui-ci puisse prendre sa décision d'engagement de manière éclairée.

Concernant la proposition visant à tenir une comptabilité des agents administratifs actifs au sein des cabinets, je trouve le terme un peu péjoratif, et je trouve comme particulier le terme de « débauchement » un peu curieux, pas très français, cela fait penser à la débauche, ce n'est pas tout à fait l'idée qui est ici derrière. Il s'agit de « détachement » et non pas de « débauchement » ou de mise à disposition d'agents qui travaillent déjà au service de la Wallonie et qui continuent de le faire, simplement dans une autre fonction. Je ne partage pas là non plus la connotation négative que l'on cherche à donner à cette situation.

Le détachement de membres de l'Administration détenteurs d'une expérience et d'une expertise dans un domaine spécifique, maîtrisant les processus administratifs de mise en œuvre de décisions et bénéficiant de la confiance du ministre, permet à celui-ci d'accomplir au mieux ses missions, dans l'intérêt de la Wallonie.

Quant à la publicité de ces détachements, je ne dois pas vous préciser que tous les arrêtés de désignation des membres des cabinets sont transmis à la Cour des comptes et qu'il y a donc déjà une publicité complète.

Au sujet de la formation des membres des cabinets à la déontologie et aux aptitudes de base en matière de droit administratif ou de finances publiques, je partage le souci de disposer de collaborateurs compétents.

Cet objectif se trouve déjà au centre du processus de sélection du ministre qui engage ses collaborateurs sur base de leurs titres, de leur expérience et de leurs acquis professionnels, confirmés notamment lors des entretiens de sélection. C'est d'ailleurs son intérêt le plus strict. Un ministre a tout intérêt à être bien entouré.

Les compétences de base sont, bien sûr, un prérequis à l'engagement, mais il ne me paraît pas raisonnable de financer, en temps et en argent public, des formations certifiantes de portée générale additionnelle.

Je suis plus convaincu de l'intérêt de formations spécifiques, nécessaires à un collaborateur de cabinet pour l'exercice de sa mission durant la législature.

De même, l'on peut s'interroger pour savoir s'il est opportun de contraindre chaque membre du cabinet à la réussite d'un master en administrations publiques. On peut très bien avoir des membres de cabinet qui ont des fonctions transversales, organiques ou très thématiques, très spécifiques, d'expertise sur un point précis.

Un cabinet ministériel est, en effet, un ensemble qui doit disposer de personnes aux profils différents, conjuguant une polyvalence de fonctions et des connaissances pointues dans différents domaines et donc des conseillers, des attachés, des collaborateurs, du personnel d'exécution, qui ne doivent pas tous disposer d'un master, ce ne serait pas logique.

Concernant ce master, notre enseignement supérieur est reconnu pour sa qualité. Il garantit à l'ensemble des cabinets ministériels wallons la possibilité de disposer de collaborateurs parfaitement formés.

Sur l'appel à la diminution de la taille des cabinets, vous savez qu'elle fait l'objet d'une volonté constante des gouvernements. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur cette réduction depuis plusieurs législatures.

Cet objectif se traduit par la décision de mon Gouvernement de ne pas indexer les budgets des cabinets durant toute cette législature, ce qui revient à une diminution de fait puisque pendant ce temps-là le coût salarial continue lui de suivre le cours de l'inflation.

Sur le recours au Selor pour le recrutement dans les cabinets, il convient de distinguer les réalités. Le Selor a un rôle essentiel à jouer pour le recrutement des membres du personnel des administrations, en vue de leur statutarisation et de leur mobilité, mais cette situation n'est pas celle des cabinets qui est mise en place pour, au maximum, la durée d'une législature et qui est un mandat pour lequel on est nommé pour une durée définie.

J'insiste, en outre, sur le fait que ces profils spécifiques de cabinet impliquent la compétence de collaborateurs, mais aussi un lien particulier de confiance avec le ministre. Cette réalité influe sur le mode de sélection de ces fonctions temporaires.

Enfin, au sujet du traitement des lobbies, je note comme vous que le groupe propose que le Gouvernement fédéral élabore un registre des lobbies belges. On peut donc attendre que ce registre fédéral existe.

En conclusion, je vous rejoins pour dire qu'il est toujours intéressant d'examiner des propositions et des pistes de réflexion, d'où qu'elles viennent. Il importe aussi de ne pas laisser croire que nous nous trouvons devant une réalité opaque ou arbitraire, car ce n'est assurément pas le cas en Wallonie.

La déontologie et les procédures de recrutement au sein des cabinets ministériels sont, dès à présent, très encadrées par la réglementation wallonne. C'est le résultat d'une volonté politique que nous avons traduite dans les faits et qui a intégré dans nos modes de fonctionnement, des principes de bonne gouvernance dont je suis un ardent promoteur.

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

Je partage avec le ministre-président le souhait de ne pas aborder le dossier de manière manichéenne, bien sûr, mais pour le reste c'est un peu oui, mais non, et votre chute en la matière est donc surprenante.

Oui, mais non parce que si je relisais les propos tenus par les groupes de la coalition de la presse, je les reprends « le cdH salue la réflexion menée par le groupe de vendredi à la volonté d'apporter des améliorations à la gestion des cabinets. De même, et je cite, sur les grands principes à quelques réserves près, le PS est aussi preneur.

Je ne m'attendais donc pas à ce que vous me disiez « nous sommes d'accord avec tout, nous allons tout mettre en œuvre » et d'ailleurs je n'ai pas fait miennes non plus l'ensemble des propositions je trouve que ce sont d'utiles pistes de réflexion qui peuvent susciter un débat ». Je suis donc un peu étonné qu'au bout du compte, sur chacun des points, vous essayiez d'argumenter, ou vous argumentez pour considérer qu'il n'y a rien à faire.

Je voudrais simplement, et je le redis, sans les reprendre chacune pour ce qui me concerne, vous invitez avec le Gouvernement à les réexaminer sereinement sans devoir nécessairement vous expliquer point par point, en prenant aussi en compte la finesse de certaines propositions parce que lorsque vous évoquez par exemple l'obligation d'un diplôme ou que sais-je, je pense que les choses sont formulées de manière plus subtile même si je n'ai plus le texte sous les yeux.

Pour ce qui me concerne, je relèverai peut-être trois points sur lesquels j'aurais envie que les choses puissent se poursuivre et avancer.

Premièrement, c'est la question des conflits d'intérêts. Il est évoqué une charte. Nous savons qu'il y a toujours cette commission de déontologie qui a fait l'objet d'un vote dans ce parlement et qui de manière assez étonnante est aujourd'hui mise au frigo par la coalition. Nous y reviendrons certainement en d'autres temps.

Deuxièmement, l'enjeu des détachements parce qu'en la matière il y a aussi une transparence qui peut être renforcée.

Enfin, et surtout, cet enjeu des groupes de pression des lobbies. Comme vous l'avez dit, des discussions peuvent avoir lieu au niveau fédéral et en même temps arrêtons de toujours vouloir ici n'agir que si pour autant les autres Régions, les autres Communautés, l'État fédéral ou l'Union européenne sont d'accord d'avancer à la même vitesse et sur les mêmes modalités. Avec ce raisonnement-là, au bout du compte, nous ne ferons plus rien et je pense que ce n'est ni le souhait, ni l'intérêt de personne.